

Etablissement de Belfort.

2064103/9
(1945)

Agent rentrant du camp de Buckenwald

Esquisse 2

Agent rentrant

Du Camp de Buchenwald

Chaque A. MR M.V aux re

Renseignements donnés par

August sur

Charles

Chenier

Lopp

139949
Belfort, le 23 Janvier 1945

Monsieur le Chef d'Arrondissement
-ment à NANCY

Suite à dernier paragraphe de votre lettre n°55 PC du 16 ct.

Je vous confirme que le MV AUX BOPP a bien été arrêté par les allemands, ainsi que les MV AUX AMBS-CHENUT et CHAGNOT Roger

Les fiches de renseignements d'usage, établies pour ces agents vous avaient été adressées le 30-8-44. fiches

Ci-joints/duplicats de ces ~~mandats~~ en 6 exemplaires.

S.N.C.F.

Région EST

Renseignements à fournir
en cas d'arrestation d'un agent de la SNCF
par les autorités allemandes

NOM..... BOPP

Prénoms :..... François, Louis

Grade à la S.N.C.F..... Mineur Manoeuvre
auxiliaire

Résidence de service..... Entretien de Belfort

Date d'entrée à la SNCF..... 19 Octobre 1943

Date et lieu de naissance..... le 16 Mai 1924
à BELFORT

Domicile civil..... CRAVANCHE, 44 rue Aris-
-tide Briand (territoire)

Situation de Famille..... Célibataire

Qualités professionnelles..... normales

Services militaires.....
(grade, campagnes, citations, blessures) néant

Affiliation politique s'il y a lieu..... inconnue

Date de l'arrestation..... 27-8-44 à 6h
(à son domicile)

Constata-t-on l'arrestation..... inconnu...
Date, tribunal, motif

Éléments de toute nature susceptibles de justi-
-fier un recours en grâce.....

Lieu d'internement.....
inconnu

Nom du défenseur.....

Observations..... Cette arrestation nous
a été confirmée par la mère de l'intéressé, mais nous ne pouvons savoir
le lieu et le motif.

Belfort, le 30 Août 1944

Inspecteur des Services
de l'Entretien de Belfort

signature

*Dupliqué (6 exemplaires)
acheminé le 23-1-45
n° 2552 C du 16-1-45*

S.N.C.F.

Région EST

Renseignements à fournir
en cas d'arrestation d'un agent de la S.N.C.F.
par les autorités allemandes

NOM..... /MBS
Prénoms..... René, Pierre
Grade à la S.N.C.F..... Mineur
Manoeuvre auxiliaire
Résidence de service..... Entretien de Belfort
Date d'entrée à la SNCF..... 24 avril 1944
Date et lieu de naissance..... le 10-9-25 à BELFORT
Domicile civil..... BELFORT, 21 rue Engel Gros
(Sous-le-Mont)
Situation de famille..... Célibataire
Qualités professionnelles..... normales
Services militaires..... néant
(grade, campagnes, citations, blessures)
Affiliation politique s'il y a lieu..... inconnue
Date de l'arrestation..... 27-8-44 à 4h45
Motif de l'arrestation..... (à son domicile)
Condamnation..... inconnu
Date, tribunal, motif.....
Eléments de toute nature susceptibles de jus- (.....
-tifier un recours en grâce
Lieu d'internement..... KR. ISSKOMMANDANTUR BELFORT
..... (en cellule)
Nom du défenseur.....
Observations..... Cette arrestation nous a
été confirmée par la mère de l'intéressé, mais nous ne pouvons savoir
le motif.

Belfort, le 30 Août 1944

Inspecteur des Services actifs

Chef de l'Entretien de Belfort

signature

Dupliqués (6 exemplaires)
archivés à 93445
nuit à 15520 du
16.1.45

S.N.C.F.

Région EST

Renseignements à fournir
en cas d'arrestation d'un agent de la S.N.C.F.
par les autorités allemandes

NOM..... CHAGNOT

Prénoms..... Roger, Paul

Grade à la S.N.C.F..... ~~XXXXXXXXXX~~
Mineur manoeuvre auxi-
-liaire

Résidence de service..... Entretien de Belfort

Date d'entrée à la S.N.C.F..... 11 avril 1944

Date et lieu de naissance..... 17 Février 1925
à LUMES (Ardennes)

Domicile civil..... Morvillars, Place du Marché
(territoire de Belfort)

Situation de Famille..... Célibataire

Qualités professionnelles..... normales

Services militaires.....
(grade, campagnes, citations, blessures)

Affiliation politique s'il y a lieu..... inconnue

Date de l'arrestation..... // 25-8-44 en gare de
Motif de l'arrestation ~~Morvillars~~
inconnu

Condamnation.....

Date, tribunal, motif.....

Eléments de toute nature susceptibles de justi-
-fier un recours en grâce.....

Lieu d'internement..... inconnu

Nom du défenseur.....

Observations.....
L'intéressé était en
position de maladie du 22-8-44. Nous ne pouvons savoir le lieu d'inter-
-nement, ni le motif de l'arrestation.

Belfort, le 30 Août 1944

signature

S.N.C.F.

Région EST

Renseignements à fournir
en cas d'arrestation d'un agent de la S.N.C.F.
par les autorités allemandes

NOM..... CHENUT

Prénoms..... Roger, Pierre, Henri

Grade à la S.N.C.F..... Mineur manoeuvre
auxiliaire

Résidence de service..... Entretien de Belfort

Date d'entrée à la S.N.C.F..... 22 Avril 1944

Date et lieu de naissance..... 26 Janvier 1926
à Belfort (territoire)

Domicile civil..... Belfort, 18 rue de Chateau
-dun

Situation de famille..... Célibataire

Qualités professionnelles..... normales

Services militaires.....
(grade, campagnes, citations, blessures)

Affiliation politique s'il y a lieu..... inconnue

Date de l'arrestation..... 25-8-44 à 19h sur la
route de Banjoutin Belfort

Motif de l'arrestation..... inconnu

Condamnation.....

Date, tribunal, motif.....

Eléments de toute nature susceptibles de justifier
un recours en grâce.....

Lieu d'internement..... Belfort
Caserne Friedrich

Nom du défenseur.....

Observations..... Cette arrestation nous a été confirmée par les parents de l'intéressé, mais nous ne pouvons savoir le motif.

Belfort, le 30 Août 1944

signature

Caserne Friedrich

copie (6 ex)
à 23-1-45
n° 5582 du 16.1.45

Belfort, le 18 Mai 1948



Monsieur le Secrétaire Départemental

Maison du Prisonnier et du Déporté
12 rue du Docteur Fréry

Belfort

Monsieur ,

J'ai l'honneur de vous informer que nous venons d'apprendre indirectement hier, qu'un de nos agents auxiliaires serait mort dans un camp en Allemagne.

Il s'agit de M. AMBS, René, Pierre, mineur manoeuvre auxiliaire, né le 10.9.25 à Belfort, qui avait été arrêté par la Gestapo le 27.8.44 à son domicile à Belfort, 21 rue Engel Gros (Sous-le-Mont).

L'annonce de ce décès aurait été rapportée par un nommé MEYER, revenu du même camp et qui en aurait fait la déclaration à la Maison du Prisonnier. Je vous prierais de bien vouloir me confirmer ce renseignement, car la famille de cet agent ayant été prévenue également par une tierce personne, ne peut donner aucune précision et n'a pas reçu d'avis officiel.

Je vous prie d'agréer Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.

Le Chef d'Entrée

RAPPORT n° 99

de l'Entretien de BELFORT

en date du 6 JUIN 1945

OBJET:

Agent rentrant
d'Allemagne.

Le manoeuvre auxiliaire CHAGNOT, Roger, Paul, de l'Entretien de Belfort, né le 17-3-25, domicilié à MERVILLARS, Place du Marché (territoire de Belfort) rapatrié d'Allemagne, au camp de ANKENHAGEN BUCHENWALD, n'est présenté au bureau, hier après-midi, 5 courant.

Cet agent arrêté le 25.8.44 en gare de Mervillars, par la Gestapo, a été interné à la caserne FRIEDRICH à Belfort, puis dirigé le 5.9.44, directement sur le camp de BUCHENWALD. Délivré le 13.4.45, par les troupes américaines, il a été rapatrié par le centre aérodrome de HILDESHEIM, près de Hanovre. Arrivé au Centre de Neumolen, il fut dirigé sur l'Hôpital BICHAT, à Paris, lieu de rassemblement des déportés malades, de Buchenwald, où il fut soigné jusqu'au 31 Mai 1945. Il est arrivé à Belfort, le 1er courant.

CHAGNOT, nous a présenté un certificat médical, daté du 31.5.45 et signé du Médecin Chef de l'Hôpital Bichat lui accordant une convalescence de six mois. Ce certificat mentionne que cet agent n'est pas atteint de maladie contagieuse mais que son état de santé nécessite une convalescence de 6 mois pour "ASTHENIE".

Je vous prie de me faire connaître dans quelle situation, cet agent devra être considéré:

1°- au point de vue de la date de reprise à la S.N.C.F. Je suppose qu'elle sera fixée à l'expiration de sa période de convalescence et que l'agent sera considéré malade et recevant des A.S. comme auxiliaire.

2°- au point de vue solde.

Jusqu'à la mensualité de Mai la famille de cet agent a bénéficié d'une allocation égale à la rémunération totale de cet agent célibataire, (suite aux dispositions de la L. P1359 du 8.11.44).

D'autre-part, Chagnot nous a donné les renseignements suivants, sur 3 agents de l'Entretien de Belfort, arrêtés et déportés en même temps que lui au camp de BUCHENWALD.-

1°- CHENUT, Roger, Pierre, Henri, Manoeuvre auxiliaire Entretien de Belfort, né le 26.1.26, domicilié

n° 566 Fy

Transmis à Monsieur
Le Chef de la Division
du Matériel.

Pour le tenir au courant
j'ai invité l'Intérieur de
Belfort à signaler ces cas
au Comité de solidarité des
Cheminsots ainsi qu'à l'Ancien
Social.

Si, pendant sa convalescence
Chagnot, touche les prestations
des Assurances Sociales, il
ne peut les cumuler avec son
traitement S.N.C.F., mais je
propose pour qu'il ne perde
pas d'argent de ce fait,
de lui verser une somme
égale à la différence entre son
traitement et les prestations
qu'il aura touchées.

Je vous serais obligé de
votre décision

Mulh. le 7.6.45
Le Chef d'ant.

déclaré à Seltfert, 18 rue de Chateaufort, Célibataire.
Cet agent avait été arrêté par la Gestapo, le 25.8.44,
sur la route de Danjeutin à Seltfert. - Il serait mort
décedé à Buchenwald, en Janvier 1945, suite de mauvais
traitement et faiblesse.

2°- AMAS, René, Pierre, mineur auxiliaire manoeuvre, Entre-
tien de Seltfert, né le 10.9.26, domicilié à Seltfert, 21
rue Eugel Gros. Cet agent avait été arrêté par la Ges-
tapo le 27.8.44, à son domicile ^{et} en cellule à la
Kasernantur de Seltfert. Il serait décedé à Buchenwald
en Février 1945. Tombé d'épuisement sur le lieu de son
travail, il aurait été achevé par ses bourreaux, au moyen
d'un coup de pioche, dans les reins.-

à l'essai
3°- SOFF, François, Louis, manoeuvre ~~auxiliaire~~, Entretien
de Seltfert, né le 16 Mai 1924, domicilié à CRAVANCHE, 44
rue Aristide Briand. Cet agent avait été arrêté par la
Gestapo le 27.8.44, à son domicile. Il serait décedé
à Buchenwald, en Avril 1945; atteint de dysenterie, il
aurait tombé d'épuisement sur le lieu de son travail,
et achevé d'un coup de révolver dans la tête.

SOFF a été admis au cadre permanent avec effet ^{du} 1.6.44.
Les parents de ses victimes ignorent leur ^{du} décès et
n'en ont pas encore été avisés officiellement. Chagnot
ne veut pas leur en parler. Depuis leur arrestation,
ses familles n'avaient pas de nouvelles de leurs fils.

Ne sachant quand nous pourrions avoir l'avis officiel
de ces 3 décès, devons nous dès maintenant établir pour
les 2 Auxiliaires les états de cessation de fonction
21 F 10 et pour l'agent admis au CP, l'avis L.16P8³
et d'autre-part faire le nécessaire pour les prestations
et avantages accordés aux familles de ces agents décedés.

En ce qui concerne AMAS ayant déjà entendu parler
de son décès, nous avions fait une démarche à la Maison de
Prisonnier et au Département de Seltfert. Jusqu'à ce jour
celle-ci n'a pu nous donner confirmation de ce décès.

Le Chef d'Entretien

signé: VANDREDEN

Mulle le 1.6.45
Le chef d'aut.

Retourner à M. le Chef d'aut à Nancy.
après avoir pris note.

Belfort 13.6.45

Dans ces conditions
on ne peut qualifier
officiellement ces décès
et se reconnaître à
Belfort d'a qui avec la
plus grande discrétion
c'est que les familles
auront été officiellement
informées. Ce nécessaire
sera fait.

M 4 G

no 566 f G

Com. qu'à Monsieur
le Chef d'Entretien à Belfort.

Pour prendre note des remarques de mon
transmis et me tenir au courant des suites.

Rapport no 99 du 6.6.45

utile

no 3614 PM

Transmis à M. le chef de Service

avec avis conforme à celui de M. Metzler
en le priant de me faire connaître sa
décision,

Parijs 14.6.45
Le chef de la PM
n que

Subd^e du Personnel
(Pers A)

no 17585
du 27.6.45

M. le chef de la PM L
D'accord, sur tous les points
P Le chef de Sec
du M C
Le chef de la Subdivi on
du Pers.
n que

no 3872 PM

Transmis à M le chef d'Aut
à Mulhouse p. faire le nécessaire

Parijs 25.6.45
Le chef de la PM.

904 Tg

Copie à M le chef d'Enlèvement
à Belfort

Pour prendre note.
M'acharner en temps utile la
proposition de recours.

Mull. B 29.6.45
Le chef d'Aut

R. à M le chef d'Aut à Mull.
après avoir pris note

S'aux re chaque Roger a été avisé de nous faire
connaître le montant des prestations qu'il touchera
des A.L.

B. 2.7.45

Monsieur ~~CAGNOT~~ File
voudra bien nous indiquer ~~diverses~~ le plus
tôt possible, le montant des prestations
qu'il touchera des Assurances Sociales, pour
nous permettre de lui proposer un secours
SHCF, égal à la différence entre ses traitements
et le montant de ces prestations ~~en~~ des AS.

*note
recuise à
Paris 8*
*Chaque
2-7-45*

Belfort, le 2-7-45

Riglu
11/10
g

Solfert, l. 13 Juin 1945

Monsieur CHAGNOT

Maire

détaché au Service de la Voie
à MORVILLARS

URGENT

Veuillez demander à votre fils, si pendant sa convalescence de 6 mois, il touchera les prestations des Assurances Sociales. -

Dans l'affirmative, il ne pourra les cumuler avec son traitement SNCF, mais pour qu'il ne perde pas d'argent, et ce fait, nous proposerons de lui verser ~~sinon~~ un secours égal à la différence entre son traitement et les prestations qu'il aura touchées.

Me répondre d'urgence au sujet de ces prestations des Assurances Sociales.

Le Chef d'Entretien

Belfort, le 31 Août 1945

Monsieur CHAGNOT Roger

Place du Marché

NORVILLARS



Le 5 ^{Juin} ~~septembre~~ 1945 vous nous avez déclaré que les agents désignés ci-après, qui étaient internés en même temps que vous au camp de Buchenwald, y étaient décédés:

Chenut, Roger décédé en Janvier 1945

Ambs , René décédé en Février 1945

Bopp , François décédé en Avril 1945

Pour permettre au Ministère des Prisonniers, Déportés et Réfugiés, de dresser les avis officiels de décès, ce Ministère étant seul qualifié pour le faire, je vous prie de compléter les 3 certificats ci-joints, les dater et signer, et faire légaliser votre signature par le maire de la Commune où vous habitez.

Vous voudrez bien me retourner les 3 certificats le plus rapidement possible.

Le Chef d'Entretien

CERTIFICAT DE DECES

Fiche individuelle

Je soussigné (1)

demeurant à

rue

certifie sur l'honneur

le décès de :

Nom et Prénoms :

Date et lieu de naissance :

Lieux de déportation divers :

N° Matricule :

Date et lieu de décès ou de l'exécution :

Lieu d'inhumation ou d'incinération :

Circonstances du décès :

Autres témoins pouvant certifier le décès :

Adresse de la personne à prévenir :

Fait à

le

Signature du déclarant (2)

(1) Nom et prénom du déclarant

(2) Légalisation de la signature par
le commissaire de police ou le Maire
de la Commune.